

ALLIED

Modification
Article 89

Terrains Nordelec

14.
07.
2023

Volumétrie



Option avec agrandissement commercial de l'Îlot A



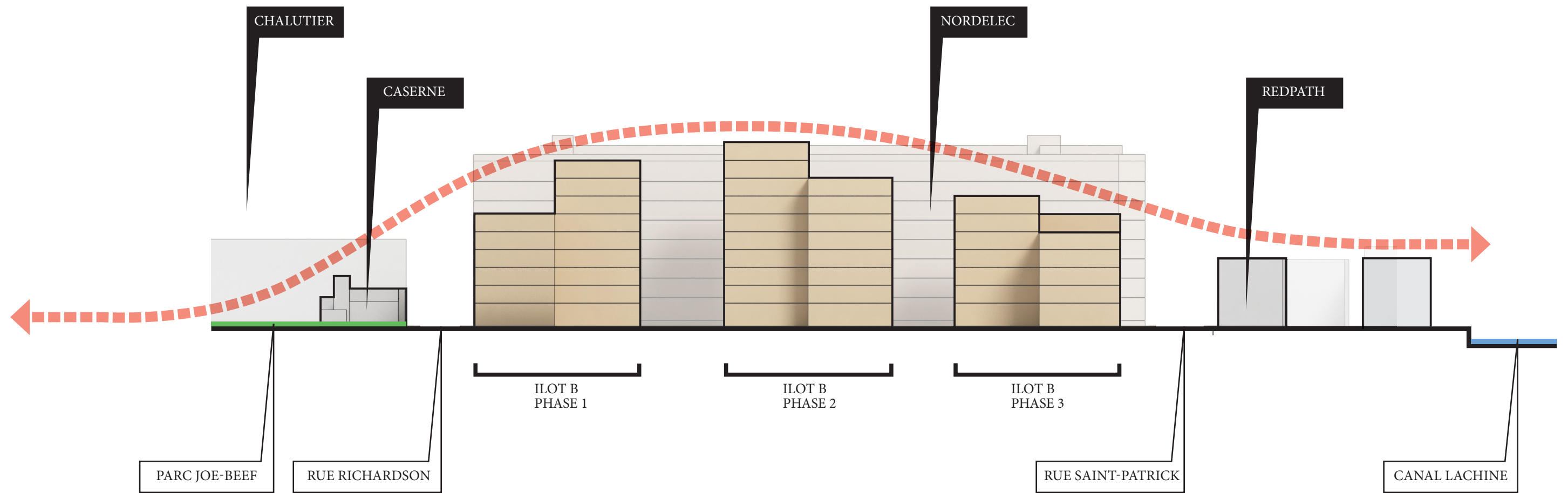
Volumétrie



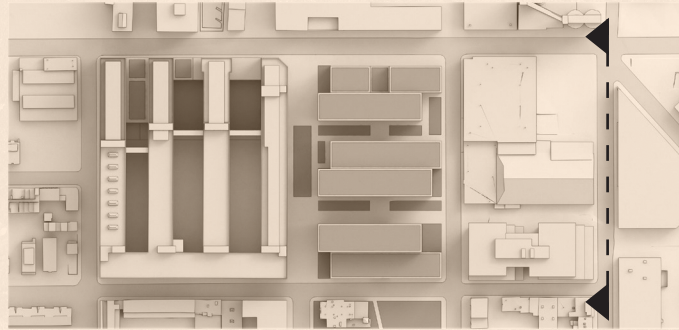
Option avec agrandissement résidentiel de l'Îlot A



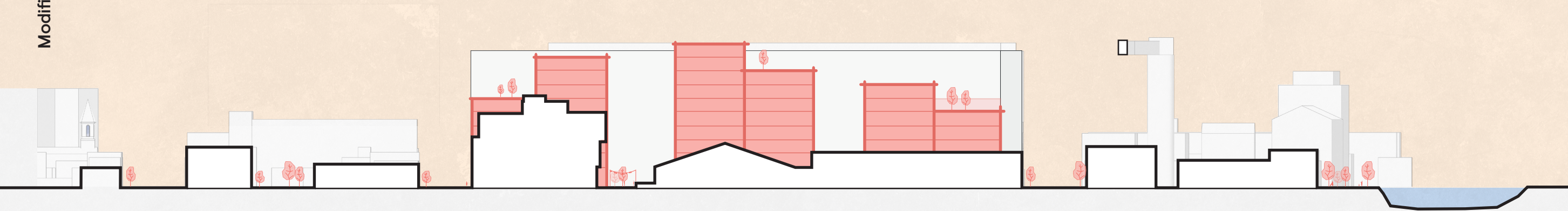
Intégration urbaine



Élévation nord-sud (Condé)



Modification Article 89



Qualité des espaces publics au sol

Impact de l'existant vis-à-vis le projet de développement (îlot A)



L'alignement nord-sud des longues barres de l'îlot A, et l'extension de celles-ci dans le même axe, fait en sorte que l'impact d'ensoleillement résultant du nouveau projet de développement sur la rue Saint-Patrick est très limité.

Des ombres portées additionnelles sont néanmoins créés par l'extension des barres de l'îlot A sur les façades intérieures latéral de cet îlot. Toutefois, entre le projet de modification approuvé en 2012 et le nouveau projet de 2023, aucune nouvelle ombres portées sont créés.

Modification Article 89

